

Fonds de dotation AKAT

19 bis rue des Trois Frères

75018 PARIS

SIREN : 849 087 473

APE : 9499Z

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2021

Fonds de dotation AKAT

19 bis rue des Trois Frères

75018 PARIS

SIREN : 849 087 473

APE : 9499Z

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2021

Aux Membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds de dotation AKAT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L 823-9 et R 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité adressé aux membres du Conseil d'Administration.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L 823-10-1 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 29 juin 2022

Le Commissaire aux Comptes
Cabinet Jegard Paris
 Représenté par,

Signé électroniquement par
 CONNECTIVE NV - Connective
 eSignatures de la part de
 Catherine SAGE
 (c.sage@jegardcreatis.com)
 Date : 29/06/2022 10:25:50
 Signé avec le code à usage
 unique : 877255

Catherine SAGE
 Associée

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/21	Net au 31/12/20
ACTIF IMMOBILISE				
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et acomptes				
<i>Immobilisations corporelles</i>				
Terrains	1 207 693		1 207 693	1 207 693
Constructions	966 154	61 264	904 890	932 667
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	5 927 696	70 968	5 856 728	5 692 947
Immob. en cours / Avances et acomptes	220 276		220 276	227 159
Biens reçus par legs / donations destinés à être				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	1 349 758		1 349 758	
TIAP & autres titres immobilisés				869 758
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Total I	9 671 577	132 232	9 539 345	8 930 224
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés	3 924		3 924	1 823
Créances reçues par leg ou donations				
Autres créances	158		158	
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	300 610		300 610	424 264
Charges constatées d'avance	925		925	1 967
Total II	305 616		305 616	428 054
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Prime de remboursement des obligations (IV)				
Ecart de conversion - Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	9 977 194	132 232	9 844 962	9 358 278

	Net au 31/12/21	Net au 31/12/20
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Première situation nette établie		
Fonds statutaires		
Dotations non consommables		
Autres fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires avec droit de reprise		
Autres fonds propres avec droit de reprise		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice		
Situation nette (sous-total)		
Fonds propres consommables	9 605 169	9 229 845
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Droit des propriétaires (commodat)		
Total I	9 605 169	9 229 845
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
Total II		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total III		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts		
Découverts et concours bancaires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses	4 306	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	36 745	110 813
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	24 001	17 620
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	46 400	
Autres dettes	128 341	
Produits constatés d'avance		
Total IV	239 793	128 433
Ecarts de conversion - Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	9 844 962	9 358 278

Compte de résultat

	du 01/01/21 au 31/12/21 12 mois	du 01/01/20 au 31/12/20 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et de services	2 101	1 823
Ventes de biens		
Ventes de prestations services	2 101	1 823
Produits de tiers financeurs	429 592	560 428
Concours publics et subventions d'exploitation		
Vts des fondateurs ou conso. de la dot. comptable	420 996	560 428
Ressources liées à la générosité du public		
Contributions financières	8 596	
Repr. / amort., dépréc., prov. et transferts de charges		
Utilisation des fonds dédiés		
Autres produits	795	9
Total I	432 487	562 259
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	131	
Variations de stock		
Autres achats et charges externes	297 574	280 962
Aides financières	45 000	97 100
Impôts, taxes et versements assimilés	8 404	5 810
Salaires et traitements	159 030	131 362
Charges sociales	47 162	37 551
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	66 507	55 050
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	40	295
Total II	623 848	608 130
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-191 361	-45 871
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immob.		
Autres intérêts et produits assimilés	191 473	119 785
Repr./ provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		28
Produits nets / cessions de valeurs mob. de placement		
Total III	191 473	119 813
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amort., aux dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change	112	73 915
Chges nettes / cessions de valeurs mob. de placement		
Total IV	112	73 915
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	191 361	45 898
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)		27
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises provisions, dép., et transferts de charge		
Total V		

Compte de résultat

	du 01/01/21 au 31/12/21 12 mois	du 01/01/20 au 31/12/20 12 mois
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dot. amortissements, aux dépréciations et provisions		
Total VI		
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		27
Total des produits (I + III + V)	623 960	682 073
Total des charges ((II + IV + VI + VII + VIII))	623 960	682 073
EXCEDENT OU DEFICIT		
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	1 600	1 600
Prestations en nature	137 000	137 000
Bénévolat		
TOTAL	138 600	138 600
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite	137 000	137 000
Prestations en nature		
Personnel bénévole	1 600	1 600
TOTAL	138 600	138 600

Annexe

DESCRIPTION

AKAT est un établissement permanent établi en France dont l'activité principale consiste à animer **KADIST**, une organisation interdisciplinaire d'art contemporain dotée d'une collection d'art contemporain internationale. KADIST reçoit des artistes en résidence et présente des expositions, des publications et des événements publics.

Ces activités sont conduites en partenariat avec une organisation sans but lucratif distincte qui anime un projet similaire à San Francisco.

www.kadist.org

En outre, AKAT développe des partenariats avec des organisations d'intérêt général s'inscrivant dans sa mission sociale.

MISSION :

Pour KADIST, l'art est moteur de transformation sociale, les artistes abordant souvent des questions clés de notre époque.

> Organisation à but non lucratif, KADIST illustre cette vision à travers les missions suivantes :

- développer une collection d'art contemporain international, et la diffuser à travers des expositions et sur internet
- soutenir les artistes de sa collection en organisant des résidences et des expositions
- réaliser des expositions et des événements d'art contemporain dans son espace à Paris
- créer des partenariats culturels avec des lieux en France et à l'étranger

Présentation AKAT KADIST

MOYENS :

> Pour réaliser les missions de KADIST, AKAT dispose des moyens d'action suivants :

- Equipe et réseau international :

-Une équipe de 4 personnes (3 à plein temps et un agent d'entretien à temps partiel), ainsi que des stagiaires recrutés pour six mois.

-Un « fellowship » dédié à la recherche autour de la collection : un/e jeune chercheur/se est sélectionné et reçoit une bourse de recherche pour travailler sur la collection pendant six mois.

-Un comité d'acquisition pour la collection

- Espaces :

AKAT dispose des espaces suivants pour la conduite de ses activités :

- * la galerie d'exposition au 21 rue des Trois Frères, 75018 Paris

- * au 19bis rue des Trois Frères :

-un espace d'événement dédié aux conversations, projections, réunions

-un bureau pour l'équipe

-deux appartements pour les résidents invités (artistes ou commissaires d'exposition) en lien avec la programmation

- La collection

La collection sert de point de départ et de ressource pour les programmes de KADIST. Les artistes représentés dans la collection sont nommés par un réseau international de conseillers et les œuvres sont sélectionnées par un processus démocratique. La collection sert d'aide à la recherche, identifiant un groupe transnational d'artistes dans le vaste paysage du monde de l'art contemporain.

- Moyens financiers

- Budget de fonctionnement de KADIST : 575 000 Euros/an
- Budget d'acquisition de la collection KADIST : 300 000 Euros/an

Faits caractéristiques et évènements postérieurs

L'exercice 2021 a été marqué par les faits significatifs suivants ;

- La pandémie de la Covid-19 étant encore très active, la reprise des activités fut possible mais avec des adaptations : ouverture des expositions au public mais avec contrôle du pass sanitaire et respect des jauges ; alternance du télétravail et du présentiel suivant les préconisations du gouvernement ; peu de déplacement des effectifs ; ralentissement des projets internationaux. Les événements publics n'ont repris qu'à l'automne en présentiel.
- Le travail d'inventaire réalisé sur la collection apportée à la création du fonds de dotation a permis de recenser des écarts entre le coût d'acquisition et la valorisation de certaines œuvres. Ces écarts ont été appréhendés à la clôture pour s'aligner sur les coûts d'acquisition des œuvres concernées (cf note page 14).
- Des travaux de rénovation ont été poursuivis sur le bâtiment : rénovation d'un studio de résidence, remise en peinture de la cage d'escalier, ravalement de la façade sur cour de l'immeuble.

Evènements postérieurs :

Le conflit militaire consécutif à l'invasion de l'Ukraine par la Russie depuis le 24 février 2022 expose le fonds de dotation AKAT à de nouvelles incertitudes économiques, comme tous les acteurs économiques. Cependant, le fonds de dotation ne disposant d'aucune implantation dans ses pays, aucun de ses salariés n'est exposé, tout comme aucun de ses actifs.

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : AKAT

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2021, dont le total est de 9 844 962 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un résultat de 0 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions résultant des règlements ANC n° 2014-03 ayant valeur de plan comptable général, modifié par le règlement ANC n° 2015-06 du 23/11/2015 et du règlement n°2020-08 du 4 décembre 2020, relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Le détail de l'application de cette nouvelle réglementation figure dans la présente annexe, au niveau des informations relatives aux postes concernés.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Valeur d'entrée :

Au coût d'acquisition pour les immobilisations acquises à titre onéreux constitué de :

- Leur prix d'achat (y compris les taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) ;
- des coûts directs attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées ;
- et sous déduction d'une valeur résiduelle si cette dernière est significative et mesurable.

Règles et méthodes comptables

A la valeur vénale pour celles acquises à titre gratuit par voie de legs et donations correspondant à la valeur qui aurait été acquittée dans des conditions normales de marché. Pour la collection d'oeuvre d'art, il a été considéré par prudence que la valeur vénale correspondait à la valeur d'achat des oeuvres d'art.

Options retenues :

+ Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

+ Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs sont incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles éligibles.

+ Méthode de décomposition des immobilisations :

Les biens immobiliers ont été décomposés par composants.

Oeuvres d'art

AKAT a reçu dans le cadre de sa constitution des oeuvres d'art. Celles-ci sont listées et sont reprises dans la comptabilité pour leur valeur d'apport. En cas d'identification d'un indice de valeur, une analyse est effectuée pouvant conduire à la constatation d'une dépréciation.

Après recensement, la valeur de la Collection a été ajustée d'un montant de 289 284,50 € pour porter la collection à un montant de 5 391 660,65 €. Cet ajustement a été constaté en minorant la dotation consommable dudit montant.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Biens décomposables

La décomposition et les durées d'amortissement sont présentées ci-dessous :

Rubrique	répartition	Mode	Durée
Terrain	50 %	Non amortissable	
Composant Gros Oeuvre	30 %	Linéaire	40 ans
Composant Facades	10 %	Linéaire	25 ans
Composant Installations et Agencements	10 %	Linéaire	10 ans

Biens décomposables

* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans

* Matériel de bureau : 5 à 10 ans

Règles et méthodes comptables

* Matériel informatique : 3 ans

* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les valeurs résiduelles des immobilisations sont considérées comme nulles car non significatives ou non mesurables.

Titres de participation

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains	1 207 693			1 207 693
- Constructions sur sol propre	966 154			966 154
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	313 062	213 822		526 885
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	5 686	3 465		9 150
- Oeuvres d'art, collection et divers	5 406 438	274 505	289 282	5 391 661
- Immobilisations corporelles en cours	227 159	153 466	160 348	220 276
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	8 126 191	645 258	449 630	8 321 819
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations		1 349 758		1 349 758
- Autres titres immobilisés	869 758		869 758	
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	869 758	1 349 758	869 758	1 349 758
ACTIF IMMOBILISE	8 995 949	1 995 016	1 319 388	9 671 577

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste		160 348	869 758	1 030 106
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		484 910	480 000	964 910
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		645 258	1 349 758	1 995 016
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste		160 348	869 758	1 030 106
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Réévaluation collection		289 282		289 282
Diminutions de l'exercice		449 630	869 758	1 319 388

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				
SCI URBSIS 75018 PARIS	1 577 863		54,32	

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)					
- Participations (détenues entre 10 et 50%)					191 473
- Autres filiales françaises					
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françaises					
- Autres participations étrangères					

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	33 487	27 777		61 264
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagement divers	31 714	36 666		68 380
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	525	2 064		2 589
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	65 725	66 507		132 232
ACTIF IMMOBILISE	65 725	66 507		132 232

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 5 007 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	3 924	3 924	
Autres	158	158	
Charges constatées d'avance	925	925	
Total	5 007	5 007	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Partenaires - frais à refacturer	3 924
Total	3 924

Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	À la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves					
Report à Nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice					
Situation nette					
Fonds propres consommables	9 229 845		1 085 602	710 278	9 605 169
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
Droits de propriétaires (Commodat)					
TOTAL	9 229 845		1 085 602	710 278	9 605 169

Nous retrouvons dans ce poste, la dotation consommable du fonds de dotation.

La variation s'analyse par :

- un apport de 1 085 601.82 Euros[^]
- une correction de la valeur de l'inventaire de - 289 282.38 Euros
- une consommation de l'année - 420 995,68 Euros

Soit 375 323,76 Euros

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 239 793 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	36 745	36 745		
Dettes fiscales et sociales	24 001	24 001		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	46 400	46 400		
Autres dettes (**)	132 647	132 647		
Produits constatés d'avance				
Total	239 793	239 793		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	18 155
Dettes provis. pr congés à payer	5 282
Charges sociales s/congés à payer	2 613
Provision Formation continue à vers	3 726
Total	29 776

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	925		
Total	925		

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 6 000 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 3 personnes.

	Effectif Hommes	Effectif Femmes	Effectif Total	Effectif équivalent (Temps plein)
Cadres		1	1	1
Employés		2	2	2
Ouvriers		1	1	
Contrat Emploi Solidarité				
Contrat de Qualification				
Contrat Retour Emploi				
Contrat initiative Emploi				
Total		4	4	3

Contributions volontaires

Les contributions volontaires sont prises en compte pour cette année 2020.

a - Bénévolat

Ce dernier correspond aux heures des administrateurs que ces derniers ont allouées pour faire fonctionner le Fonds de dotation, hors mandats.

Pour cette année 2021, ces derniers ont été laissées à 80 heures et sont valorisées à 1 600 Euros.

b - Avantage en Nature.

Le fonds de dotation bénéficie d'un usage à titre gracieux de locaux parisiens dont « l'équivalent loyer » peut être appréhendé comme suit :

- Locaux Paris 18ème, superficie : 238 m2 - Montant : 40.000 €,
- Locaux Paris 4ème, superficie 148 m2 - Montant : 97.000 €.